

CONDITIONS GENERALES LE PAVILLON D'AURABELLE

Art. 1 Objet – contrat

Le devis signé entre le Pavillon d'Aurabelle sas, représenté par son gérant (nommé Le Pavillon) et le client a valeur de contrat et définit les prestations convenues entre le Pavillon et le client. Il engage les signataires au respect de cet accord et des conditions générales

Art. 2 Réservation et règlement des arrhes

La réservation devient effective à réception des arrhes correspondant à environ 30% du montant du devis. Les arrhes sont réglés par chèque à l'ordre "Le Pavillon d'Aurabelle" à la signature du devis. Le chèque des arrhes n'est pas encaissé à réception. Il est rendu lors du règlement final (exception: annulation voir art 5)

Art 3 Privatisation – exclusivité

Le Pavillon d'Aurabelle et ses installations sont mis à disposition exclusive du client pour la durée de la réservation. Les installations techniques (cuisines et annexes, locaux techniques) ne sont pas accessibles et ne peuvent pas être utilisés par le client. En cas de logement de certains invités les jours avant ou après la réservation, l'exclusivité n'est pas garantie, sauf accord explicite.

Art. 4 facture – montant –règlement

Le règlement se fait par le client au début du séjour. Le règlement peut se faire à la fin du séjour en cas de commun accord

Le montant est facturé selon les conditions du devis.

Mode de règlement de la facture en €: chèque, virement ou espèces (pas de carte bancaire, ni chèques vacances)

Art. 5 Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée au Pavillon par email ou courrier. En cas d'annulation les arrhes seront encaissées. Si Le Pavillon ou le client trouvent un remplaçant équivalent (nombre, prix global facturé), Le Pavillon rembourse les arrhes moins une indemnité de 500 €. Si le remplaçant proposé n'est pas équivalent, la totalité des arrhes sera encaissée.

Art 6. Annulation ou modification du fait du Pavillon

Le Pavillon peut annuler ou modifier le séjour en cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, tenant à la sécurité des participants. Dans ce cas, le client a droit au remboursement des sommes versées, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

Art 7. Décompte des nombres d'invités /participants

Le nombre prévu et le nombre minimal est fixé lors de la signature du devis
Le nombre approximatif doit être renseigné à J-30
Le nombre définitif doit être transmis au plus tard J-3
Le nombre indiqué à J-3 est la base de facturation
En cas d'un nombre inférieur au nombre minimal prévu à la signature du contrat, ce nombre minimal est la base de facturation.

Art 8. contacts entre le client et le Pavillon

Tout contact concernant la réservation et les services prévus se fait exclusivement entre le client et Le Pavillon. Les invités ou participants doivent s'adresser directement au client pour toute demande de renseignement pratique concernant le séjour et le logement

Art 9. Informations pratiques à fournir au Pavillon

Un "aide mémoire" (page 2 des conditions générales) résume les informations pratiques à nous fournir J-30 et J-3. Le client s'engage à respecter les délais et les informations à fournir. En cas de retard important à l'heure du repas non signalé 12 hr avant, une indemnité peut être facturée.

Art 10 Début et fin de séjour

Arrivée : à l'heure convenu entre le Pavillon et le client
Départ : Sauf accord commun, les chambres doivent être libérées avant 11H00, le jour du départ. Au moment du départ, le responsable veillera à ce que les chambres soient rangées et les clés des chambres rendues
Le client et ses invités doivent quitter le Pavillon à l'heure convenu.

Art 11 Règlement intérieur

Vol Le Pavillon décline toute responsabilité en cas de vol, dans les chambres, les pièces communes et à l'extérieur.

Surveillance des enfants Obligation de surveillance permanente des enfants par les parents ou tuteurs dans l'enceinte de la piscine et tout le domaine du Pavillon.

Piscine. La piscine est à libre disposition des clients. Le Pavillon n'assure pas de surveillance. L'enceinte de la piscine est clôturée. Le client et ses invités doivent surveiller que les enfants de - de 6 ans ou les enfants qui ne savent pas nager n'y accèdent pas seuls Le Pavillon n'est pas responsable en cas d'accident ou de noyade.

Accident Le Pavillon décline toute responsabilité en cas d'accident

Respect Le client s'engage de respecter les lieux et le matériel de tout le domaine. En cas de problème il est tenu d'informer immédiatement le Pavillon

Domages Les dommages éventuels causés pendant la durée du séjour sont, après constat et évaluation des dégâts, sont immédiatement payables au Pavillon. Des dommages non signalés ou dissimulés peuvent être signalés et facturés par le Pavillon jusque 48 hr après le départ du client.

Fumer Il est strictement interdit de fumer dans les pièces communes et les chambres.

Animaux Les animaux peuvent être admis sous certaines conditions et une autorisation explicite doit être demandée au Pavillon.

Consommation d'alcool Le pavillon est privatisé et le client peut servir de l'alcool hors des repas en gestion libre. Le Pavillon décline toute responsabilité si des invités du client reprennent la route sous influence

Gestion libre apéros, soirées, activités

Le client peut gérer en gestion libre ses apéros, les accompagnements, les boissons hors repas, l'animation des soirées et des activités Un bar équipé est mis à disposition. Le client s'engage à garder le bar rangé et propre et de ranger et débarrasser tout espace utilisé après utilisation. En commun accord l'équipe du Pavillon peut se charger de vous servir, ranger et nettoyer (voir forfait nettoyage salle et forfait service dans "aide mémoire")

Repas Tous les repas sont préparés par le Pavillon.

Le client n'a pas le droit de cuisiner. En cas d'intervention sur place par un traiteur ou prestataire pour le vin d'honneur et les accompagnements, une indemnisation peut être facturée.

Décoration

Le client est libre de décorer la salle de fête, les tables et les extérieurs. Il doit enlever sans laisser des traces toute décoration avant son départ.

Affaires oubliés ou perdus

Le Pavillon met de côté les affaires oubliés et les tient à disposition du client. Le Pavillon ne porte aucune responsabilité en cas d'oubli ou de perte d'objets par le client et ses invités.

Art 12 Responsabilité du client

La responsabilité morale et juridique du signataire reste entière. Pour tout ce qui concerne l'application des présentes conditions Le signataire de ce devis est réputé être le seul interlocuteur du Pavillon et est tenu régler les dégâts causés par ses invités

art 13. Assurance

Le Pavillon est couvert par une Assurance couvrant ses responsabilités professionnelles. Groupama N° 13776602

Art 14. Fiche d'appréciation

Sur simple demande une fiche d'appréciation est remise au responsable de groupe. Celui-ci est invité à la remettre complétée, au Pavillon à la fin du séjour

Art 15 Réclamations

Le demandeur peut saisir le Pavillon pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat par lettre recommandée accompagnée de la fiche d'évaluation, dans un délai n'excédant pas 8 jours après la fin du séjour. Passé ce délai, le Pavillon refuse de prendre en compte la réclamation.

Art 16. Clause attributive de juridiction

Tout litige à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera de la seule compétence des tribunaux du lieu de situation du Pavillon.

Art 17. Informations et libertés

Les clients bénéficient du droit d'accès et de modification des informations qui les concernent. Aucune information concernant les clients ne sera communiqué aux tiers sans accord expres du client.

VOTRE WEEKEND, VOTRE SEJOUR, VOTRE FETE, VOTRE MARIAGE AU PAVILLON D'AURABELLE

AIDE MEMOIRE

La réservation est définitive à la réception des arrhes. Les arrhes ne sont pas encaissés.

INFORMATIONS A NOUS COMMUNIQUER Au plus tard 1 mois avant J-30

- ◆ votre heure d'arrivée et de départ prévu
- ◆ votre menu (voir site: téléchargements: menus mariages, menus fêtes, menu standard)
- ◆ les horaires des repas et du petit déjeuner (le petit déjeuner est servi pendant 1h30)
- ◆ le nombre approximatif (adultes + enfants 2-10 ans) de personnes prévus par repas et par nuit
- ◆ Vos besoins de services: accompagnements pour apéros et vin d'honneur, nettoyage salle après fête (forfait 25€), couettes à prévoir (4€/couette), linge de bain (2€/pers) , coupes de champagne, verres à vin (50ct/coupe), vaisselle « fête » 3€/pers, serveurs apéro, commande pièce montée, animation fête.....
- ◆ Dans les forfaits "mariage", la vaisselle "fête", les verres à vin, coupes de champagne et nettoyage de la salle sont inclus
- ◆ Vos besoins de logement en « chambres d'hôte » (selon disponibilité)
- ◆ Vos besoins de dortoirs et de châlets (voir plan des chambres)
- ◆ Vos besoins éventuels de couettes (4€/pers/séjour) et ou serviettes (2€/pers/séjour) Tous les lits sont fournis avec drap-dessous oreiller et taie. Passez nous si vous ne portez pas vos duvets ou couettes une liste de couettes à préparer par chambre. (Dans les chambres d'hôte, couettes et serviettes sont prévus)
- ◆ Eventuels diètes et allergies des invités

INFORMATIONS A NOUS COMMUNIQUER Au plus tard 3 jours avant J-3

- ◆ le nombre définitif (adultes + enfants 2-10 ans) de personnes prévus par repas et pour les nuits. Ce nombre sera retenu pour la facturation
- ◆ modifications de la liste J-30

AUTRES CHOSES À PRÉVOIR

- ◆ Vos boissons et éventuels accompagnements Si vous gérez vos apéros et/ou les boissons de votre fête en gestion libre: à vous de faire le rangement et la vaisselle. Nous vous conseillons vivement de vous servir de gobelets jetables.
- ◆ Pour votre vin d'honneur, nous proposons un large choix d'accompagnements faites maison. (voir menus). Nous pouvons faire des propositions personnalisés.
- ◆ Pour vos apéros vous pouvez faire appel à notre équipe pour le service (à ce moment des verres, plateaux etc sont à votre disposition et sont lavés et rangés par notre équipe (tarif horaire 20 € /heure par serveur).
- ◆ Votre musique (ampli, enceintes et éclairage disco sont à disposition)
- ◆ décoration de la salle (à enlever à la fin sans laisser de traces)
- ◆ plan des chambres et « post-it » par chambre
- ◆ affaires de toilette et serviettes (location serviettes 2/pers)
- ◆ affaires de bain pour la piscine (ouverte 1 mai-30 sept)
- ◆ des jeux, des vélos, (des sets de boules, ping-pong pong et ballons sont à disposition)
- ◆ éventuellement des vidéos pour les enfants (Télé + lecteur vidéo dispo)
- ◆ donner indications « Venir au pavillon » à vos invités (voir www.lepavillon.fr)

Le pavillon d'Aurabelle 04 92 78 99 53 info@lepavillon.fr
www.lepavillon.fr

téléchargez : plan d'accès, plan des chambres, menus, menus de « fête », tarifs,